

---

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

NOM DU PRODUIT:	Phosphate monocalcique
NUMÉRO DE CAS :	N ° CAS 7758-23-8
NOM COMMERCIAL:	BIOFOS
SYNONYMES:	MCP, phosphate de calcium monobasique, phosphate de calcium acide, phosphate de calcium Biphosphate de calcium, superphosphate de calcium et phosphate de calcium monobasique
UTILISATION PRIMAIRE	Ingrédient alimentation animale. Ce produit n'est pas destiné à la consommation directe , mais comme partie d' une formulation.
Distribué par	: Pestell Minerals & Ingredients 141 Hamilton Rd New Hamburg ON CANADA N3A 2H1
Téléphone	: +1 519 662-2877
Email	: qa@pestell.com
Numéro d'Appel d'Urgence (24 hr)	: +1-613-996-6666 (CANUTEC) +1-703-527-3887 (CHEMTREC)

---

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classification SGH:	Non réglementé comme dangereux.
Éléments d'étiquetage:	Non requis
Dangers:	Irritant grave. Eviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Phosphate monocalcique et phosphate dicalcique sont généralement reconnu comme sûr (GRAS) lorsqu'il est utilisé conforme aux bonnes pratiques de fabrication et lorsqu'il est utilisé comme prévu.
URGENCE APERÇU:	Risques physiques : Forme physique: Apparence: Odeur: Toxicité:
	Glissant quand mouillé. Granules solides . Granulés gris clair. Légèrement. Aucun prévu en utilisation normale.

DANGER DE NFPA CLASSE	RISQUE HMIS CLASSE	DANGER DU SIMDUT CLASSE
Santé: 2	Santé: 2	symbole N / A
Inflammabilité: 0	Inflammabilité: 0	
instabilité: 0	Physique Danger: 0	Classification ne pas Le SIMDUT contrôlé
Spécial Danger: Aucun	EPI: Section VIII	Sous classe (N / A)

Œil:	Un contact continu peut causer des lésions oculaires graves irritation, brûlures oculaires et oculaire permanent dommage.
Peau:	Le contact peut causer une légère irritation, y compris rougeur et sensation de brûlure. Non informations disponibles. Etudes par d'autres voies d'exposition suggèrent un faible degré de danger par absorption cutanée .
Inhalation (respiration):	Aucune information disponible. Etudes par d'autres voies d'exposition suggèrent un faible degré de danger par inhalation.
Ingestion ( ingestion ) Signes et symptômes:	Faible degré de toxicité par ingestion. Les effets de la surexposition peuvent inclure irritation du nez, de la gorge et de l'appareil digestif voies, nausées, vomissements et diarrhée.
Cancer:	Pas de données disponibles.
Organes cibles: Du développement:	Aucune donnée disponible. Pas de données disponibles.
Autres commentaires:	Ce matériau contient un ou plusieurs composés de fer. Exposition chronique à des concentrations élevées de le fer ont été associés à hémosidérose, hémochromatose et plusieurs cas, cirrhose du foie. Typique expositions professionnelles aux composés du fer ne devraient pas causer ces effets. L'inhalation chronique peut provoquer des «marbrures» de les poumons (sidérose). Ceci est considéré comme un pneumoconiose bénigne et ne pas normalement conduire à une fibrose ou causer une importante altération physiologique.
Conditions médicales préexistantes:	Aucun connu.
POTENTIEL ENVIRONNEMENTAL EFFETS:	Les phosphates inorganiques ont été étudiés beaucoup en raison de leur utilisation comme nourriture additifs. Le JECFA (Comité mixte FAO / OMS comité d'experts des additifs alimentaires ) déterminé que le régime alimentaire acceptable l'alimentation humaine serait de 0 à 70 mg / kg. Ces doses et la voie d'exposition ne sont pas considéré comme pertinent pour l'occupation)). Peut libérer les phosphates qui se traduira par la croissance des algues, augmentation de la turbidité et appauvri en oxygène (Ce commentaire réalisé principalement à l'eau douce et côtière systèmes).

---

### 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FORMULE:	Ca (H <sub>2</sub> PO <sub>4</sub> ) <sub>2</sub> .H <sub>2</sub> O + CaHP0 <sub>4</sub> .2H <sub>2</sub> O	
COMPOSITION:	Phosphate monocalcique	56-60%
	N ° CAS 7758-23-8	
	Dicalcium de phosphate	28-29%
	N ° CAS 7757-93-9	
	Fer, aluminium, magnésium, Sodium et potassium Les phosphates	8-11%
N ° CAS (NA)		
Calcium et autres sulfates	3-5%	
N ° CAS (NA)		

---

### 4. PREMIERS SECOURS

Les yeux:	Éloigner immédiatement la victime de exposition et à l'air frais. Si irritation ou les rougeurs se développent, rincer les yeux avec propre arrosez et consultez immédiatement un médecin. Pour un contact direct , tenir immédiatement les paupières à part et rincer le ou les yeux affectés avec un nettoyant arrosez pendant au moins 30 minutes. Chercher attention médicale immédiate.
Peau:	Enlevez les chaussures et les vêtements contaminés et nettoyez soigneusement la ou les zones touchées en laver à l'eau savonneuse . Si irritation ou une rougeur se développe et persiste, cherchez

#### PREMIERS SOINS PROCEDURES:

Inhalé:	attention médicale. Si des symptômes respiratoires apparaissent, déplacer la victime loin de la source d'exposition et en frais air. Si les symptômes persistent, consultez un médecin. attention. Si la victime ne respire pas , effacer voies respiratoires et commencer immédiatement artificielle respiration. Si des difficultés respiratoires apparaissent, l'oxygène doit être administré par un personnel qualifié personnel. Rechercher des soins médicaux immédiats attention.
Ingestion:	Si de grandes quantités sont avalées, cherchez attention médicale d'urgence. Si possible, faites ne pas laisser la victime sans surveillance et observer étroitement pour l' adéquation de la respiration.

#### NOTE À MÉDECIN:

Aucun connu.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABLE PROPRIÉTÉS:	Point d' éclair :	Non applicable - BIOFOS® est non- inflammable
	Classe d'inflammabilité OSHA:	N'est pas applicable
	LEL / UEL:	LEL: / UEL: Non applicable
	La température d'auto-inflammation:	N'est pas applicable
EXTINCTEUR MÉDIAS:	Utiliser un agent extincteur adapté au type de feu environnant. Éviter tout excès d' eau pour minimiser le ruissellement.	

Une pression positive, un appareil respiratoire autonome est nécessaire pour tous lutte contre l'incendie activités impliquant des matières dangereuses. Un équipement complet de lutte contre les incendies (bunker) est le vêtement minimum acceptable . Le besoin de proximité, d'entrée, de retour et / ou de des vêtements de protection spéciaux contre les produits chimiques (voir section 8) doivent être déterminés pour chaque incident par un professionnel compétent en sécurité incendie.

PROTECTION DE  
SAPEURS POMPIERS:

L'eau utilisée pour la suppression des incendies et le refroidissement peut être contaminée. Décharge aux réseaux d'égout ou à l' environnement peut être restreint, nécessitant un confinement et une bonne élimination de l' eau.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

RÉPONSE  
TECHNIQUES:

BIOFOS® est un ingrédient alimentaire similaire aux nutriments des cultures et aux aliments d'origine végétale . Cependant, les grands déversements peuvent endommager ou tuer la végétation.  
Restez au vent et loin du déversement ( risque de poussière )  
Porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire , conditions justifient (voir Section 8)  
Empêcher le matériel déversé de pénétrer dans les égouts, les égouts pluviaux et d' autres installations non autorisées. systèmes de drainage de traitement, et les voies d' eau naturelles .  
Notifier fédéral, état approprié et les organismes locaux qui peuvent être nécessaires (voir Article 15).  
Minimiser la génération de poussière.  
Balayer et emballer de manière appropriée pour l'élimination.

NOTES DE VERSION :

Si le déversement peut potentiellement pénétrer dans n'importe quel cours d' eau, y compris les ruisseaux secs intermittents , les contacter autorités locales Si vous habitez aux États-Unis, contactez le US COAST GUARD NATIONAL CENTRE DE RÉPONSE numéro sans frais 800-424-8802. En cas d'accident ou de terre signaler le déversement lié au transport : CHEMTREC EN Amérique du Nord au 800-424-9300 et d'autres pays au (code international) + 0-703-527-3887 (collection).

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### MANIPULATION:

L'utilisation d'une protection respiratoire appropriée est conseillée lorsque les concentrations dépasser les limites d'exposition établies (voir sections 3 et 8). Se laver à fond après manipulation. Laver les vêtements ou les chaussures contaminés. Utilisez une bonne hygiène personnelle les pratiques.

### ESPACE DE RANGEMENT:

Garder le (s) récipient (s) bien fermé (s) . Utilisez et stockez ce matériau dans un endroit frais, sec et bien zones ventilées. Stocker uniquement dans des récipients approuvés. Tenir à l' écart de tout matériau incompatible (voir section 10). Protéger le (s) conteneur (s) contre les effets physiques dommage.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### INGÉNIEURIE LES CONTRÔLES:

Si les pratiques de ventilation actuelles ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations dans l'air limites d'exposition établies (voir section 2), une ventilation supplémentaire ou des systèmes d'échappement peuvent être nécessaires.

### PERSONNEL PROTECTEUR EQUIPEMENT (EPI):

Oeil / Visage:

Protection oculaire approuvée à protéger contre le contact potentiel avec les yeux, l' irritation ou blessure est recommandée.

Peau:

L'utilisation de gants de travail en tissu ou en cuir est conseillé d'éviter le contact avec la peau ; possible irritation et absorption (voir gant documentation de fabrication pour des informations SUR perméabilité).

Respiratoire:

Utilisez un masque anti-poussière ou autre protection respiratoire où l' ingénierie les contrôles ne sont pas faisables ou pendant les opérations qui génèrent des concentrations dans l'air dépassant les normes applicables. Une source de l' eau propre devrait être disponible dans le zone de travail pour le rinçage des yeux et de la peau. Des vêtements imperméables doivent être portés comme nécessaire.

Autre:

Respiratoire:

Utilisez un masque anti-poussière ou autre protection respiratoire où l' ingénierie les contrôles ne sont pas faisables ou pendant les opérations qui génèrent des concentrations dans l'air dépassant les normes applicables. Une source de l' eau propre devrait être disponible dans le zone de travail pour le rinçage des yeux et de la peau. Des vêtements imperméables doivent être portés comme nécessaire.

Autre:

### HYGIENE GENERALE CONSIDÉRATIONS:

Se laver soigneusement après manipulation  
Laver les vêtements contaminés  
Utilisez une ventilation adéquate  
Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle

EXPOSITION Limites d'exposition admissibles OSHA (PEL):

Particules non spécifiées ailleurs:  
5 mg / m<sup>3</sup> TWA (respirable) Calcium et autres sulfates: 15 mg / m<sup>3</sup> TWA (poussière totale)

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Remarque: sauf indication contraire, les valeurs dans cette section sont déterminées à 20 ° C (68 ° F) et 760 mm Hg (1 atm).

Point de rupture: N'est pas applicable  
Inflammabilité /  
Limites d'explosivité (%): LEL: / UEL: Non applicable  
Auto-allumage N'est pas applicable  
Température: N'est pas applicable  
Apparence: Granules gris clair  
Etat physique : Granules solides  
Odeur: Légèrement  
pH: 3,6 (dans une solution à 1 % )  
La pression de vapeur (mm Hg): N'est pas applicable  
La densité de vapeur (air = 1): N'est pas applicable  
Point d'ébullition : Pas applicable  
Congélation / fusion Point: Non applicable  
Solubilité dans l'eau: Modérément soluble; Eau froide 1,8 g / 100 cm<sup>3</sup> à 30 ° C; se décompose dans l' eau chaude .  
Poids spécifique : 2,22 à 18 ° C / 4 ° C  
Volatilité: N'est pas applicable  
Masse volumique: Vrac 57 - 59 lb / ft<sup>3</sup> ( 913- 945 kg / m<sup>3</sup>)

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable sous la normale conditions de stockage et de manutention; se décompose à env. 200 ° C.  
Conditions à éviter: Aucun connu.  
Incompatible  
Matériaux: Aucun connu.

Hasardeux  
Décomposition Des produits: La combustion peut produire des oxydes de soufre lorsqu'elle est chauffée à une température supérieure à 1000 ° F (538 ° C).  
Corrosivité: Pas de données.  
Hasardeux  
Polymérisation: N'arrivera pas.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë	Voir la section 15 des notes de la FDA (Food and Drug Administration ).
Inhalation aiguë Toxicité	Aucune information définitive disponible pour ce produit
Cutané Aigu Toxicité	Aucune information définitive disponible pour ce produit
Mutagenèse	Aucune information définitive disponible pour ce produit
Organe cible	Aucune information définitive disponible pour ce produit
Du développement Toxicité	Aucune information définitive disponible pour ce produit
Cancérogénicité	A l'époque du groupe de travail IARC sur l'évaluation des risques cancérogènes to Humans, 2006, aucune donnée n'était disponible pour évaluer le potentiel carcinogène de ce produit. agent.

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**ECOTOXICOLOGIE:** Peut libérer les phosphates qui se traduira par la croissance des algues, augmentation de la turbidité et oxygène appauvri (principalement les systèmes d'eau douce et côtière ). Extrêmement élevé concentrations, cela peut être dangereux pour les poissons ou d'autres organismes marins. Libération aux cours d'eau peut avoir des effets en aval.

---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ce produit, s'il est jeté tel quel, n'est pas un "répertoire" ou une "caractéristique" de la RCRA déchets dangereux. La contamination peut modifier la caractérisation et la soumettre à réglementation des déchets dangereux. Caractériser correctement tous les déchets pour planifier élimination appropriée. Consultez les réglementations fédérales provinciales et locales en ce qui concerne la bonne élimination de ce matériel.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Statut réglementaire	Non répertorié dans les réglementations sur l'expédition de matières dangereuses (49 CFR, tableau 172.101) par le ministère des Transports des États - Unis ou dans le secteur du transport des marchandises dangereuses (TMD) Règlements Canada.
Expédition correcte prénom	Non applicable
Classe de danger	Non applicable
Groupe d'emballage	Non applicable
identification Nombre	N'est pas applicable
Numéro de guide	N'est pas applicable

Basé sur le Système général harmonisé des Nations Unies pour la classification et le  
Étiquetage des produits chimiques ( SGH UN ): ce produit n'est pas nocif pour la marine  
environnement (non-HME) basé sur le dépassement des paramètres ou critères ci-dessous 1:

- Toxicité aquatique aiguë de catégorie 1 ; et / ou
- Toxicité aquatique chronique de catégorie 1 ou 2; et / ou
- Cancérogénicité<sup>2</sup>, catégories 1A ou 1B, associé à une non -réactivité  
dégradable et à forte bioaccumulation: et / ou
- Mutagénicité<sup>2</sup> de Catégorie 1A ou 1 B associée à une non -dégradation rapide  
et ayant une bioaccumulation élevée; et / ou
- Toxicité pour la reproduction<sup>2</sup> Catégorie 1A ou 1 B associée à une non - rapidité  
dégradable et à forte bioaccumulation; et / ou
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition répétée<sup>2</sup> Catégorie 1 combinée  
de ne pas être rapidement dégradable et ayant une bioaccumulation élevée; et / ou
- cargaisons en vrac solide contenant ou consistant en des polymères synthétiques, le caoutchouc,  
plastiques, ou granulés de matières premières en plastique (cela inclut les matériaux  
déchiquetés, broyés, coupés en morceaux, macérés ou similaires).

1) Les critères sont basés sur le SGH des Nations Unies, quatrième édition révisée (2011). Pour des produits spécifiques les directives (par exemple, les métaux et les composés métalliques inorganiques) disponibles dans le SGH des Nations Unies, annexes 9 et 10 sont essentiels pour une interprétation correcte des critères et de la classification et devraient être suivi.

2) Les produits qui sont classés carcinogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction ou Toxicité spécifique pour certains organes cibles Une exposition répétée à des risques buccaux et cutanés OU sans spécification de la voie d' exposition dans la mention de danger.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### FDA:

Les composés de phosphate sont généralement reconnus comme étant sans danger (GRAS) par la US Food and Drug Administration (21 CFR 582.1141; Bhat et Ramaswamy 1993), ce qui leur permet de: être utilisé comme additif alimentaire et colorant. Phosphate de calcium mono basique utilisé comme séquestrant dans les médicaments vétérinaires, les aliments pour animaux et les produits apparentés avec de bonnes pratiques de fabrication ou d'alimentation. (21 CFR 582.6215 (4/1/90) Phosphate de calcium (mono-, di- et tribasique) utilisé comme additif alimentaire à usage général médicaments vétérinaires, aliments pour animaux et produits connexes avec de bonnes pratiques de fabrication ou d'alimentation. / Phosphate de calcium (mono-, di- et tribasiques) / (21 CFR 582.1217 (4/1/90))

### CERCLA:

Le produit n'est pas répertorié avec un QR (quantité à déclarer)

### RCRA 261.33:

Produits chimiques commerciaux mis au rebut , espèces non conformes aux spécifications, conteneur les résidus et les résidus de déversement de celle - ci ne sont pas répertoriés comme des déchets dangereux

### SARA TITRE III:

SARA - 311/3 1 2: aigu: oui; Chronique: non; Feu: non; Pression: non; Réactivité: non

{Exemptions à 40 CFR,

La partie 370 peut s'appliquer pour

SARA -31 3: non répertorié

un usage agricole ou pour quantités inférieures à 10 000 livres sur place.)

SARA -302/304: Non répertorié

### NTP, IARC, OSHA:

Ce produit n'a pas été identifié comme cancérogène par le NTP, l' IARC ou l'OSHA.



Canada DSL et  
NDSL:

Ce produit est enregistré au Canada en vertu de la Loi sur les aliments du bétail et est donc exempt de les substances nouvelles exigences dans l'environnement canadien

Loi sur la protection (LCPE) conformément au paragraphe 26 (3).

TSCA:

Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA ou sont exemptés d'inscription.

SIMDUT:

Cette FDS a été préparée en fonction des critères de danger du produit contrôlé.

Réglementation (RPC) et la fiche signalétique contiennent toutes les informations requises par le RPC. Ce le produit ne contient pas de sous-produits d'origine bovine, de ruminants ou d'animaux

ASFC:

CA Proposition 65:

(Santé et sécurité  
Section de code

Avertissement: Ce produit contient des achemicai (s) connus dans l'État de Californie pour causer: cancer; et / ou des anomalies congénitales ou autre mal de reproduction.

25249.5)

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Avertissement:

Les informations ci-dessus sont correctes mais ne prétendent pas être toutes inclus et ne doit être utilisé que comme guide. Les informations contenues dans ce document sont sur la base de l'état actuel de nos connaissances et est applicable au produit avec tenir compte des précautions de sécurité appropriées. Il ne représente aucune garantie de la propriétés de le produit. Pestell Minerals & Ingredients et ses sociétés affiliées ne peuvent être tenus responsables des tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.

Références:

Annexe V de MARPOL; TOXNET, Merck Index, Manuel CRC, édition 72 <sup>TM</sup>

Version: 2.0

Date de version: September 16, 2019